

Former ou conclure ?

Par **HoffMeister**, le 31/01/2021 à 23:06

Bonsoir,

Je suis en ce moment en train d'étudier une introduction au droit des contrats. Je ne parviens pas à bien saisir la différence entre «conclure un contrat» et «former un contrat».

De prime abord, je dirais que la conclusion d'un contrat désigne le moment où une offre rencontre une acceptation, alors que la formation d'un contrat concerne tout le processus permettant de parvenir à la conclusion à partir de la négociation.

Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?

Excellente soirée à vous !

HoffMeister

Par **HoffMeister**, le 24/02/2021 à 19:07

Bonsoir,

Peut-être suis-je dans la mauvaise section ? La section vocabulaire juridique serait peut-être plus appropriée ?

Un modérateur pourrait-il transférer mon message dans la section idoine ?

Pardon pour le dérangement.

Bonne soirée !

Hoff Meister